



Verband der Schweizer Studierendenschaften
Union des Etudiant-e-s de Suisse
Unione Svizzera degli e delle
studenti di scuole universitarie
Uniun svizra da studentas e students

Laupenstrasse 2 Tel. +41 31 382 11 71 info@vss-unes.ch
CH - 3001 Bern Fax +41 31 382 11 76 www.vss-unes.ch

Verband der Fachhochschuldozierenden
Schweiz
Fédération des Associations de
Professeurs des HES suisses
Federazione svizzera dei docenti
delle Scuole universitarie professionali

Tel. +41 56 443 06 03 fh-ch@fh-ch.ch



Berne, janvier 2010

Lettre ouverte à l'OFFT

Top down – Bottom up? Ensemble, les professeurs et les étudiants demandent des droits de participation accrues dans les HES

A l'attention de Mme le Dr Renold

La Fédération des professeurs des HES suisses fh-ch et l'Union des Etudiant-e-s de Suisse UNES constatent conjointement que les droits de participation qui sont assurés aux parties prenantes des HES par l'article 14 de la LHES ne sont concrétisés que d'une manière hautement insuffisante dans les HES suisses. Lors de leur session commune le 21 novembre 2009, à laquelle ont pris part plus de 50 étudiants et professeurs de toute la Suisse, ont été discutés les problèmes liés aux actuelles structures „Top down“ dans les HES. Résolument, des modèles „Bottom up“ ont été recherchés, qui puissent garantir la participation des professeurs et des étudiant-e-s.

La restructuration des Ecoles professionnelles supérieures en HES au cours des années 1990 a conduit à un excès d'administration et de hiérarchisation qui ont pris des proportions menaçantes. L'étage de direction conduit les HES en planant de plus en plus au-dessus des réalités quotidiennes et ne démontre souvent aucune véritable compréhension ni de l'enseignement ni de la recherche. De plus, les personnes exerçant les responsabilités de direction sont nommées pour une durée indéterminée, ce qui pérennise potentiellement certaines lacunes.

Les professeurs et les étudiant-e-s se voient aujourd'hui marginalisés. Ils ne sont pratiquement plus en mesure de participer aux affaires de leur école au-delà de leur cercle restreint, ce qui induit des comportements résignés. Le déficit effectif de droits participatifs – les représentants acceptés dans les instances de décision ne peuvent guère y faire que de la figuration – est en contradiction directe avec un développement positif des HES.

Le déficit de droits participatifs des étudiant-e-s et des professeurs ne s'inscrit pas seulement en faux par rapport à la LHES, mais il s'oppose également aux tendances actuelles en Europe. Ainsi, le communiqué de Berlin de 2003 des ministres européens de la formation décrète que « les étudiant-e-s sont des partenaires égaux en droit dans les processus de pilotage des Hautes écoles »; les Hautes écoles et les étudiant-e-s sont appelés à « trouver des possibilités de renforcer l'implication effective des étudiant-e-s aux processus de pilotage des Hautes écoles ».

La formation est bien trop complexe pour pouvoir être conduite de manière hiérarchique. Les enseignant-e-s sont les personnes mieux placées pour savoir ce qui est important pour leur branche, et ce qui a du sens au niveau pédagogique. De même, les étudiant-e-s doivent enfin pouvoir dire dans quelle mesure une Haute école spécialisée poursuit correctement son objectif et leur offre les meilleures conditions possibles pour leur processus d'apprentissage. C'est pourquoi il est essentiel pour la qualité de l'enseignement que tant les enseignant-e-s que les étudiant-e-s soient impliqués de manière déterminante dans le façonnage de la HES dans son intégralité.

Les étudiant-e-s et enseignant-e-s ayant participé à la session, ainsi que l'UNES et fh-ch, exigent conjointement :

- **Que les enseignant-e-s, le corps intermédiaire, les étudiant-e-s, ainsi que le personnel administratif et technique soient intégrés de façon représentative dans tous les organes de direction des HES. Les représentant-e-s des différents corps et du personnel doivent être élus par leurs organes/associations respectives. La construction et le maintien de ces structures doivent être soutenus par des infrastructures et par des moyens nécessaires prévus au budget.**
- **Que les recteurs et rectrices soient proposé-e-s par des organes électoraux dans lesquels tou-te-s les membres de la HES sont représenté-e-s comme indiqué ci-dessus. Que le processus d'élection soit mené de manière transparente. Que la durée du mandat soit de 4 ans, une ré-élection étant possible. Que ces procédures d'élections resp. de réélections soient appliquées par analogie à tous les niveaux inférieurs (responsables des départements, directeurs, ...)**

Nous serions contents de pouvoir discuter avec vous des exigences mentionnées ci-dessus.

Nous vous prions d'agréer nos sentiments distingués

UNES

fh-ch

Tobias Bischoff
Vorstand VSS, Bereich Fachhochschulen

Pierre-André D'Andrès
Vice-président fh-ch